

**Arrêté n° 2018-40 du 1<sup>er</sup> Juin 2018 portant proclamation des résultats des élections des membres du Conseil de l'école doctorale SFS du 31 Mai 2018**

***Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,***

**VU** l'article 9 de l'arrêté du 25 Mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

**VU** la délibération n°27-2018 approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne le 13 Mars 2018 relative aux modalités d'élection et de désignation des membres du conseil de l'école doctorale SFS,

**VU** les arrêtés n°2018-22 et n°2018-23 relatifs à l'élection des membres du conseil de l'école doctorale Sciences Fondamentales et Santé,

**VU** l'arrêté n°2018-37 portant recevabilité des listes de candidatures des représentants des doctorants et des BIATSS au conseil de l'école doctorale SFS,

**ARRETE**

Sont proclamés les résultats suivants :

**Collège BIATSS**

Sièges à pourvoir : 4

Inscrits : 50

Votants : 14

Suffrages exprimés : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Quotient électoral : 4

**Ont obtenu :**

Listes	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
KOWANDY	4	1	0	1
QRF	10	2	1	3

**Sont déclarés élus :**

VELARD Frédéric
CASTEX Stéphanie
VITTIER Mélanie
KOWANDY Christelle

**Collège doctorants**

Sièges à pourvoir : 5

Inscrits : 88

Votants : 27

Suffrages exprimés : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Quotient électoral : 5

**Ont obtenu :**

Listes	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
ACTIV'ED	21	3	1	4
SWOWS	6	1	0	1

**Sont déclarés élus :**

Titulaires	Suppléants
UNTEREINER Valérie	HUGUENIN Antoine
ALSAMAD Fatima	VAN GULICK Laurence
DERRUAU Stéphane	
FUSELIER Eloiſe	
SAINCIR Océane	MASSON Serge-André

**Article 2 : Exécution**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Reims, le 01 JUIN 2018



Président de l'Université,

Guillaume GILLES

Mis en ligne le : 01/06/2018

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 01/06/2018 .